



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 13 juillet 2026 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

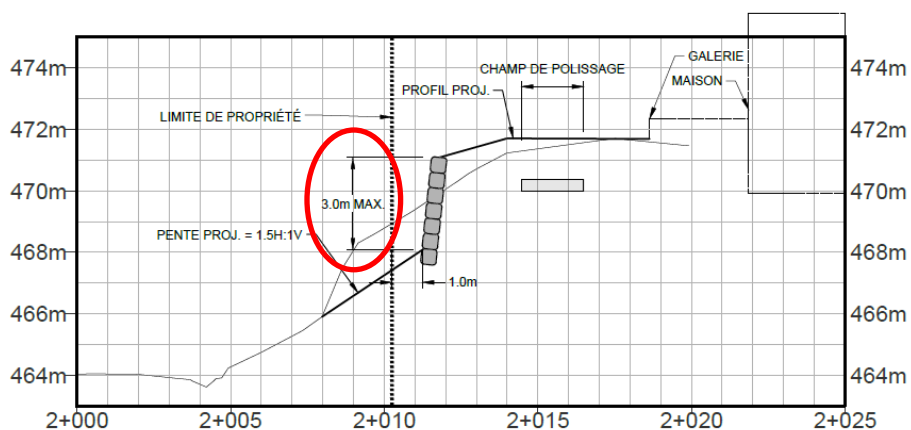
Lise-Anne St-Vincent
136, chemin de la Pension
Lantier, J0T 1V0
4516-38-8836-0-000-0000
Lot : 6 029 422 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

Nature et effets

Construction d'un muret de soutènement en cour avant d'une hauteur de plus de 1 mètre (paragraphe 1, de l'article 12.2.3.1, du règlement de zonage 154-2014)

Dérogation demandée

Construction d'un muret de soutènement en cour avant d'une hauteur maximum de 3 mètres. Demande de dérogation mineure de 2 mètres (les travaux seront sous supervision d'un ingénieur).



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 13 juillet 2026 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 19 juin de l'an deux mille vingt-six.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 19 juin 2026 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,
Je donne ce certificat ce 19 juin 2026.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier